

Un braquage en toute légalité

Touria Akel

Ce livre est une fiction. Les noms, événements et personnages sont le fruit de la libre expression de l'auteur. Toute ressemblance avec des faits ou des personnages existants sont purement fortuits et de pure coïncidence. L'auteur décline toute responsabilité pour toute conséquence résultant de l'utilisation de l'information contenue dans ce roman.

Tous droits réservés © 2021

ISBN : 978-2-930918-03-7

Couverture réalisée par GraphSan

Un braquage en toute légalité

Table des matières

Chapitre 1. Le procès.....	15
Chapitre 2. L'intrus.....	27
Chapitre 3. Liberté.....	43
Chapitre 4. Max.....	52
Chapitre 5. Yasmina.....	59
Chapitre 6. La banque Auzan.....	67
Chapitre 7. Icare.....	95
Chapitre 8. La réception.....	118
Chapitre 9. L'accident.....	136
Chapitre 10. Le réveil.....	145
Chapitre 11. Les données.....	151
Chapitre 12. Le stratagème.....	165
Chapitre 13. Le piège.....	171
Chapitre 14. Le plan.....	183
Chapitre 15. La connexion.....	189
Chapitre 16. Liam,Max et Ilays.....	196
Chapitre 17. Maître Lima.....	212
Chapitre 18. Michelle.....	223
Chapitre 19. La lueur.....	229
Chapitre 20. Un coup de bluff.....	241

Chapitre 21. Le duel.....	251
Chapitre 22. Équité.....	265
ÉPILOGUE.....	280

REMERCIEMENTS

Mille mercis à tous ceux de l'ombre qui ont contribué à la réalisation de ce livre, notamment sur la partie du droit d'auteur, même si je m'en suis écartée parfois pour le besoin du récit.

Un merci particulier à Violaine Theurelle pour les corrections et la relecture.

“La vérité est toujours plus surprenante que la fiction, parce que la fiction doit coller à ce qui est possible, alors que la vérité, elle, n'y est pas obligée.”

Mark Twain

Un braquage en toute légalité

Un braquage en toute légalité

Un braquage en toute légalité

Chapitre 1. Le procès

« Je suis de taille à me défendre seule ». Se répétait Leïla d'une voix ferme pour se donner du courage. Pourtant, ses pas peu assurés démentaient ses propos. Leïla se dirigeait vers le pupitre destiné aux parties, ses escarpins résonnant sur le carrelage d'une autre époque. Elle entassa maladroitement ses notes sur l'écritoire et appuya ses coudes dessus. Un peu gauche, elle se tenait debout, le dos si voûté qu'elle semblait vouloir se recroqueviller en elle-même et disparaître.

Leïla se ressaisit.

— Quelle piètre image dois-je donner dans cette posture ! Moi qui ne cesse de répéter à ma fille de se tenir droite maugréa-t-elle silencieusement avant de se redresser.

Elle tira discrètement la veste de son tailleur gris sur sa taille. Il lui serrait les hanches et lui compri-

maît la poitrine. Leïla se sentait étouffer et regrettait amèrement son choix à présent. Son laisser-aller des dernières années avait eu raison de sa svelte silhouette et de ce tailleur qui avait été, jadis, « sur mesure ». Au diable ce bouton qui refusait de se fermer ! Elle l'avait pourtant fixé ce matin avec quelques pinces de sûreté. Mais il semblait vouloir se rebeller à présent, au pire moment évidemment. Les traits crispés de son visage trahissaient ses émotions. Elle était extrêmement tendue. Son sort allait être scellé ce jour, d'ici quelques heures. Ce jour qu'elle avait tant attendu et tant craint à la fois ; ce jour où elle pouvait enfin incriminer l'institution financière qui l'avait dépouillée.

La présidente de la Cour entra, accompagnée de deux juges suppléants arborant fièrement leurs robes de magistrat. Tous prirent place dans la salle d'audience. Le cérémonial qui suivit leur arrivée acheva de l'intimider.

La magistrate ouvrit le débat et appela les parties prenantes à l'affaire. Leïla s'éclaircit la gorge avant de prendre la parole.

— Madame la Présidente, annonça-t-elle d'une voix claire, comme la loi m'y autorise, j'aimerais plaider ma cause sans être représentée par un avocat.

La juge, quelque peu surprise de cette démarche, la coupa dans son élan :

— L'huissier m'a informé que votre avocat ne pouvait se joindre à nous pour cas de force majeure.

— Oui, c'est exact, Madame la Présidente. Maître Lima n'a pas pu rentrer ce week-end, son vol a été annulé en raison de l'ouragan qui s'abat en ce moment sur la côte nord des États-Unis.

— Madame, savez-vous réellement à quoi vous vous exposez en persistant à plaider seule, sans avocat ? Votre inexpérience peut vous empêcher de défendre correctement votre cause. Ne serait-il pas plus sage d'attendre votre avocat et de reporter cette affaire à une audience ultérieure ?

Leïla balaya poliment cette option d'un revers de la main. Sa belle assurance vacillait face aux trois juges, mais elle ne voulait pas se laisser si facilement impressionner. Elle pouvait être une telle tête brûlée !

— Je suis consciente de mon inexpérience, Madame la Présidente, mais j'ai participé activement, tant en droit qu'en fait, à l'élaboration des conclusions qui ont été déposées par Me Lima auprès de votre Cour et je me suis bien documentée. Aussi, je suis convaincue de pouvoir défendre ma cause convenablement.

Leïla ne comptait plus le nombre de fois au cours desquelles son conseil avait tenté de l'en dissuader. Ces dernières 62 heures, son téléphone n'avait cessé de sonner, son avocat faisant son possible pour l'empêcher de se présenter seule au tribunal. Leurs derniers échanges résonnaient encore dans sa tête :

— Écoutez, Madame Ryanan, je comprends que vous soyez furieuses et, encore une fois, je suis navré de ne pouvoir être présent. Mais je vous enjoins

de renoncer à cette idée saugrenue. À vouloir plaider seule, vous risquez de compromettre toutes vos chances de remporter cette affaire et d'obtenir gain de cause. Le timing est trop court pour demander à l'un de mes confrères d'étudier votre cas et de vous représenter adéquatement. Alors mieux vaut me laisser demander un report d'audience.

— Et moi, je vous le répète, rétorqua-t-elle en colère, c'est hors de question. Je me débrouillerais sans vous.

Puis, consciente des limites qu'elle franchissait, elle ajouta :

— Et puis quel besoin aviez-vous d'aller jouer le joli cœur aux États-Unis ce week-end ? À votre âge, je présume que c'est la crise de la soixantaine qui se manifeste... Remarquez avec ce que vous m'avez coûté en frais...

— Madame, l'avait coupé brutalement ce dernier, je n'ai aucun compte à vous rendre à ce sujet.

— Dire que j'attends ce procès depuis des mois ! Et vous, vous me laissez en plan à 62 heures de notre audience ! Vous voulez que je vous dise ce que vous êtes ?

— Ça suffit, Madame ! Vous m'avez déjà suffisamment houspillé comme cela, je ne tolérerais pas une invective de plus !

Leïla avait senti que l'avocat peinait à garder son calme, mais elle était trop excédée pour le laisser s'en tirer à si bon compte.

Oh non ! Cela ne suffit pas.

— Écoutez, si vous voulez à tout prix garder cette

audience, laissez-moi au moins convaincre l'un de mes confrères de vous représenter. Il fera de son mieux pour...

— Il est hors de question que je laisse ma vie se jouer entre les mains d'un inconnu ! Avait-elle explosé au téléphone. Vous n'êtes qu'un...

Leïla n'eut pas le temps de lui dire le fond de sa pensée. L'avocat raccrocha. Furieuse contre lui, et plus encore contre elle-même, elle envoya valser son smartphone à l'autre bout de la cuisine, avant de se précipiter pour le récupérer, regrettant déjà son geste.

Elle n'avait pas tout dit à son conseil. Il ne pouvait et ne devait pas savoir qu'il s'agissait d'une véritable course contre la montre et que le temps jouait contre elle. Cette audience devait avoir lieu. Coûte que coûte.

Elle s'affala sur le canapé et rappela l'homme de loi une demi-heure plus tard plus radoucie.

— Excusez-moi, Maître, s'était-elle repentie, mais je suis si furieuse du sort qui s'acharne contre moi.

— C'est bon, avait-il soupiré, je ne suis pas particulièrement heureux de la tournure des événements moi non plus.

— Je me débrouillerais. Ça va aller. Avez-vous peut-être un dernier conseil à me donner pour ma plaidoirie ?

Leïla regretta sa question sitôt qu'elle l'avait formulée.

— Contentez-vous d'aller droit au but. Ne vous perdez pas dans des détails futiles qui ne feront

qu'endormir les juges ainsi que l'ensemble de l'assistance. Rappelez brièvement vos demandes et indiquez sur quels textes de loi vous fondez vos arguments pour justifier votre action. N'oubliez pas d'évoquer le montant de votre préjudice avant de rappeler les faits... Ah, et j'oubliais, avait-il ajouté après un court silence, évitez de vous lancer dans différentes démonstrations en sautant du coq-à-l'âne de façon brouillonne, comme vous seule en avez le secret.

— Merci, Maître, pour ces belles paroles ; vous me remontez le moral ! Le ton ironique de sa cliente ne passa pas inaperçu.

— Gardez-vous aussi d'être sarcastique, même si je sais combien cela sera dur pour vous avait-il ironisé à son tour.

Piquée au vif, c'est elle qui, cette fois, raccrocha la première sans dire un mot, ne le laissant même pas finir sa phrase.

En entendant Leïla prétendre qu'elle pouvait défendre seule sa cause, la magistrate se tourna un bref instant vers les juges suppléants, les interrogeant du regard. Puis elle se tourna à nouveau vers Leïla, se demandant si celle-ci était en pleine possession de ses moyens. La situation était certes inhabituelle, mais elle n'était pas illégale pour autant. La magistrate hésitait à lui imposer la présence de son avocat, estimant que l'inexpérience de cette justiciable l'empêcherait de défendre utilement sa cause.

Le comprenant, Leïla tenta le tout pour le tout :

— Madame la Présidente, dit-elle en regardant du coin de l'œil l'avocat de la partie adverse se délecter de cette scène rocambolesque. Si ma compréhension du code judiciaire est correcte, toute personne peut en principe agir elle-même en justice, aussi je sollicite de votre cour d'accéder à ma demande et de me laisser plaider ma propre cause.

On ne peut plus mal à l'aise, Leïla sentait le regard goguenard de l'homme de loi de la partie adverse, posé sur elle. Les circonstances jouaient manifestement en sa faveur, et il s'en réjouissait sans chercher à s'en cacher. Sa robe noire laissait deviner les contours d'une longue silhouette mince et austère. Il avait un visage dont les traits durs étaient néanmoins adoucis par quelques mèches blanches éparses dans sa chevelure brune et par une barbichette poivre et sel.

Leïla fulminait intérieurement. Il avait l'allure parfaite de ces scribouillards d'avocats pour compagnies fortunées. La juge interrompit ses pensées :

— Très bien, votre affaire est retenue à l'audience. Nous vous écoutons.

Leïla sentit son cœur faire un bond dans sa poitrine. Le grand moment était arrivé. Ce n'était pas le moment de flancher ! Reprenant ses esprits, elle se lança tant bien que mal.

— Madame la Présidente, Messieurs les juges suppléants. Commença-t-elle d'une voix chevrotante. Mais la juge l'interrompait aussitôt :

— Veuillez parler un peu plus fort, lui intima-t-elle en grimaçant, nous ne sommes pas dans un hôpital, Madame.

Leïla inspira profondément, tentant de faire taire l'angoisse qui montait en elle et de se remémorer les consignes de Me Lima. Elle redressa la tête, fixa la juge droit dans les yeux et lança d'une voix forte, comme pour se donner quelques assurances.

— Madame la Présidente, Messieurs les juges suppléants, reprit-elle, satisfaite de constater que sa voix retentissait un peu mieux entre les murs épais de la salle.

Leïla entama sa plaidoirie :

— J'ai été employée comme chef de mission dans la supervision de projets informatiques pendant dix ans au sein de l'institution financière d'envergure internationale qu'est la banque Phoenix. Tout se passait bien avant qu'ils ne mettent brusquement fin à mon contrat de travail, en s'arrogeant tous les bénéfices de mon travail du jour ou lendemain, il y a quinze mois de cela. Tout ce que j'ai accompli pendant dix ans, à savoir mes prototypes, mes analyses, mes croquis, mes notes, etc. ont été saisis sans en être rétribués comme il se doit. Un préjudice estimé à plus d'un quart de million d'euros sur dix.

Leïla essayait de jauger les mimiques des juges. Mais ceux-ci restaient impassibles face à son argumentation. Elle marqua une pause avant de poursuivre, relevant un peu plus la voix.

— C'est ce que nous démontrerons à votre Cour.

Allégua-elle tout en se préparant à dérouler le fil de sa démonstration. avant d'être coupée dans ses explications par les ricanements de la partie adverse :

— Ben voyons. Lâcha l'avocat de la banque, Me De La Verrière, avec arrogance. On se demande quelles œuvres si uniques Madame Rayanan a bien pu réaliser pour pareille somme ! À l'écouter, toutes les entreprises du pays seront bientôt hors-la-loi. Railla-t-il.

— Je ne peux me prononcer pour les autres entreprises. Par contre, en ce qui concerne vos clients, c'est bien le cas. Rétorqua Leïla qui fit mine de poursuivre.

Mais l'avocat adverse l'en empêcha :

— De qui se fout-on ? S'écria-t-il.

Leïla espérait que la présidente de la Cour le fasse taire. Ce ne fut pas le cas. La magistrate resta silencieuse. Alors, sentant la moutarde lui monter au nez, elle fustigea son adversaire d'un ton sec :

— Maître, vous aurez l'occasion de nous interpréter Don Petruccio dans "La Mégère apprivoisée" de Shakespeare plus tard, et avec brio, je n'en doute pas. En attendant, puis-je vous demander de l vous taire et de me laisser plaider ma cause ? Fit-elle avec un aplomb qui laissa l'avocat pantois.

Elle se détourna de lui, reportant son attention vers les juges. Le regard désapprouvateur, de la présidente lui indiquait qu'il valait mieux ne pas polémiquer davantage. Pourtant, Leïla n'était pas mécontente d'elle-même. Cette diatribe avait eu l'effet es-

compté. L'avocat de la banque s'était renfrogné, vexé. Au moins, il ne l'interromprait plus.

— Madame la présidente, reprit-elle en regardant ses notes éparpillées sur le pupitre. La banque Phoenix avait l'obligation de mettre en place un régime de rémunération distinguant la contrepartie des cessions de droits d'auteur du reste de ma rétribution salariale. Le non-respect de cette obligation est constitutif d'une faute grave et conformément à l'article de loi.

Interrompue, cette fois par la magistrate celle-ci lui demanda de passer au rappel des faits et de réserver la démonstration lors de sa conclusion.

— Oui, bien sûr, Madame la Présidente. Euh... .
Bafouilla Leïla prise de court.

Elle fit une pause et prit quelques secondes pour mettre de l'ordre dans ses écrits, cherchant nerveusement ses notes relatives aux faits. Un regard furtif vers la cour lui indiqua que ceux-ci s'impatientaient. Elle se sentit rouge pivoine. Ses doigts crispés sur ses feuilles de papier, elle s'y agrippait comme un noyé s'accrocherait à une bouée en plein océan.

Leïla savait qu'on la disait insupportable, emportée et trop directive. Les relations humaines n'ont jamais été son fort, elle en convenait. Mais inutile de le mentionner ; la partie adverse se chargerait bien assez tôt de la décrier, de la dénigrer. Pourtant, même si on lui reconnaissait rarement ce mérite, Leïla était douée. Elle n'avait pas son pareil pour

faire en sorte que les projets soient rondement menés.

Elle n'acceptait pas, après toutes ces années d'efforts, qu'on la dépouille et qu'on la jette telle une vulgaire chaussette. Mais son employeur ne l'entendait pas de cette oreille. La banque s'était dédouanée en ne lui accordant une maigre compensation de préavis pour solde de tout compte. Blessée de ce manque de reconnaissance. Seul exutoire à sa frustration fut de diligenter une action contre son ex-employeur.

Débuta alors la valse des avocats, auprès desquels elle espérait trouver les réponses à ses questions. Mais le droit n'étant pas une science exacte, elle obtenait d'un avocat à l'autre des interprétations différentes sur ses droits. Plus d'une fois, cette confusion totale avait failli avoir raison de sa détermination.

Face à cet imbroglio, et quoiqu'elle n'ait jamais eu de vocation pour le droit, elle entreprit de trouver les réponses par elle-même dans les livres y afférent. Pendant des semaines, puis des mois, elle se plongea corps et âme dans ces ouvrages. Au fil de ses lectures, elle se rendit compte de la complexité de ces dispositions de droit. C'était, comme qui dirait, chercher une aiguille dans une botte de foin.

Elle avait fini par choisir Maître Lima, un ténor du barreau dont la notoriété dépassait les frontières du pays pour l'aider dans son combat. Respecté par

ses pairs, . Il était doté cet esprit créatif et d'une verve naturelle et mordante , qui manquaient à bon nombre de ses confrères.

Chapitre 2. L'intrus

Leïla s'étonnait de réussir à réduire dix années de sa vie à quelques lignes résumées aux juges en quelques minutes. Mais sa voix resta en suspens lorsque, levant ses yeux rivés sur ses feuillets, elle prit conscience que les juges ne l'écoutaient plus. Ils étaient en grande conversation avec deux policiers qui lui jetaient des coups d'œil inquiétants. La magistrate leur ordonna d'attendre la fin des plaidoiries.

— De toute façon elle ne risque pas de s'envoler, l'entendit-elle crier en la regardant..

Les policiers obtempérèrent quand elle leur demanda d'aller s'asseoir. La magistrate se tourna vers

Leïla et lui décocha un regard suspicieux avant l'informer :

— Madame Rayanan, il semblerait que ces messieurs veuillent vous parler afin de clarifier certains faits. À la fin de l'audience vous pourrez les accompagner.

Un long silence plana.

Abasourdie, Leïla regarda les deux policiers se diriger vers le fond de la salle et prendre place sur les bancs en bois fatigués. Elle sentit le sang affluer vers son visage ; Ses joues étaient en feu. Les idées tourbillonnaient dans sa tête, toutes plus noires les unes que les autres : et si c'était sa fille ? Peut-être avait-elle eu un accident ? Son pouls s'emballait ; son ventre se nouait. Elle s'entendit à peine dire à haute voix :

— Est-ce pour ma fille...

La fin de sa phrase resta coincée dans sa gorge. Leïla était incapable d'aller plus loin, trop terrifiée par les images dramatiques qui tournoyaient dans sa tête.

Elle fut tirée de sa torpeur par la voix de la présidente qui, voyant sa soudaine épouvante, la rassura sur les motivations des policiers :

— Ces messieurs veulent juste vous parler de quelques faits, lui assura-t-elle en lui intimant de poursuivre.

Tant bien que mal, Leïla s'exécuta. Elle ne parvenait plus à rassembler ses esprits pour poursuivre son exposé. Déconcertée par la situation, elle bégayait. Durant quelques secondes, qui lui parurent

une éternité, elle se comporta comme si les dimensions de la salle, voire celles de son corps, étaient soudainement devenues trop grandes pour elle. Elle s'efforça de reprendre le contrôle d'elle-même et se replongea dans ses notes.

— Je... Dit-elle dans un souffle.

Sa voix peu assurée trahissait son trouble. Elle le savait, elle n'arriverait plus à argumenter, ni même à retrouver le fil de sa démonstration.

— Heu...Madame la présidente, pour toutes les raisons que j'ai évoquées auparavant, je sollicite votre cour pour que le contrat de travail, tel qu'exécuté par la banque Phoenix, soit reconnu contraire au droit, et pour que la banque Phoenix soit condamnée au paiement de... De...

Leïla eut un bref accès de panique. Elle n'arrivait plus à se souvenir du montant qu'elle comptait réclamer. Paralysée, elle n'eut même pas le réflexe de chercher dans ses notes, trop perturbée par les circonstances.

— Euh... Enfin la somme que nous avons écrite dans nos conclusions. Bafouilla-t-elle piteusement. L'avocat de la partie adverse s'esclaffa. Mais elle n'en avait cure.

— J'ai terminé déclara-t-elle tout en remerciant la présidente de la cour, tête baissée.

Lorsqu'elle se tourna vers les policiers. Ceux-ci la fixaient d'air méfiant prêt à se jeter sur leur proie. Me De La Verrière, le dévoué de la banque Phoenix se leva et plaida sans ménagements contre une adversaire désarçonnée qui l'écoutait péniblement.